MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

DLP 19-8-83219792

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f

(7) 862 20 30

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 943117A

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

17 août 1983 N° de série continue 264 Bulletin n° 20

ARBRES FRUITIERS :

POMMIER

Carpocapse

La protection contre la seconde génération de chenilles doit être en place actuellement dans les régions citées dans le précédent bulletin.

Pour les zones d'altitude supérieure à 600 m, effectuer une intervention dans les prochains jours, sauf en Haute-Savoie (région de Croizy) où le second vol n'a pas encore débuté.

Nous signalons que le diflubenzuron (DIMILIN) est désormais utilisable jusqu'à 15 jours avant récolte au lieu d'un mois.

Tordeuse orientale

Dans les vergers proches de pêchers récoltés, effectuer la protection contre le carpocapse avec un produit efficace contre la tordeuse orientale : azinphos, carbaryl, deltaméthrine, fenitrothion, méthidathion, méthomyl, phosalone.

Capua

Afin d'éviter des dégâts tardifs, dans les vergers où ce ravageur pose problème (Savoie, Hte Savoie), assurer actuellement la protection carpocapse avec un produit également efficace contre capua : méthomyl, trichlorfon, acéphate, phosmet.

Pou de San-José (Conseil valable sur toute espèce fruitière cassis, groseillier)

Les larves de seconde génération apparaissent actuellement. Dans les zones concernées, effectuer une intervention dans les prochains jours avec méthidathion à 40 g/hl, parathion à 30 g/hl, oléoparathion à 25 g/hl. Ce traitement sera renouvelé 10-12 jours après, afin de couvrir toute la période d'apparition des larves.

Oïdium

Maintenir une bonne protection, afin d'éviter la contamination des bourgeons, qui sinon, pourraient donner des pousses oïdiées en 84.

Acariens

Les pontes d'hiver des "araignées rouges" débutent en Vallée du Rhône, région lyonnaise. Il est intéressant de limiter le dépôt de ces oeufs afin d'éviter une intervention au printemps suivant, qui peut être délicate notamment sur golden à cause du russeting ; On interviendra donc au seuil de 50 % de feuilles occupées. Conseil valable pour les autres espèces fruitières.

POIRIER

carpocapse
tordeuse orientale

voir pommier

P 467

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

NOYER

Carpocapse

Le traitement conseillé dans notre dernier bulletin sera suffisant ; il ne sera pas utile de le renouveler. Pour les zones d'altitude supérieure à 600 m, effectuer une intervention dans les prochains jours.

VIGNE :

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Pour la seule région de Tain l'hermitage, le vol d'Eudemis de 3ème génération a débuté depuis fin juillet. Des pontes assez nombreuses (1 par grappe) ont été déposées ces derniers jours. Nous conseillons donc d'effectuer une intervention préventive d'ici le 20 août. Après cette date utiliser un produit préventif et curatif type parathion.

BOTRYTIS

Selon les vignobles la véraison est en cours ou approche. Le risque de développement du botrytis est toujours très faible. Cette intervention n'est donc pas obligatoire, et là où une seule intervention contre la pourriture grise est envisagée, il sera préférable de l'effectuer trois semaines avant vendange.

Toutefois, sur les parcelles sensibles ou ayant grêlé, où ce traitement peut se justifier, il est possible d'utiliser les produits à base d'imides cycliques (RONILAN, SUMISCLEX, ROVRAL, KIDAN).

MILDIOU

Sur les parcelles arrivant à véraison, effectuer un traitement qui devrait être le dernier, avec un produit à base de cuivre afin d'assurer une longue protection du feuillage et un bon aoutement des bois.

OIDIUM

Là où des attaques sont visibles, veiller à assurer la protection jusqu'à la fin de véraison, surtout si celle-ci est lente et hétérogène.

ACARIENS

Afin d'éviter des attaques précoces et qui peuvent être graves au débourrement, il est conseillé de surveiller les populations d'acariens (rouges ou jaunes selon les vignobles) jusqu'à fin août et d'intervenir si le seuil de 30 % de feuilles occupées est atteint. Ce seuil est volontairement bas afin d'éviter toute ponte d'oeufs d'hiver importante (araignées rouges) et l'hivernation des adultes (araignées jaunes).